

STUDII ȘI CERCETĂRI

LA PROBLÉMATIQUE ÉTHIQUE CHEZ LES SPÉCIALISTES DES SCIENCES SOCIALES

HANS LENK

Ethical Issues in Social Sciences Research. This paper argues that ethical issues and (internal and external) responsibility vary with the research field, being dependent on its features. It is necessary to recognize the distinctive features of each research area, carefully avoiding, at the same time, a complete methodological separation between the different disciplines.

Key words: social sciences, experience, ethics, responsibility.

La science appliquée a perdu son «innocence morale» au plus tard depuis le développement et l'utilisation des gaz de combat, comme par exemple le phosgen depuis la Première Guerre Mondiale, et depuis les expérimentations soi-disant «finales» des médecins nazis dans les camps de concentration et aussi auprès des handicapés, ainsi que depuis les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki.

Traditionnellement on considérait la technique et la science comme étant moralement neutre. Comme si le scientifique n'était pas moralement responsable de l'utilisation et des effets prévisibles de ses découvertes. «Je ne suis pas un spécialiste de l'éthique, je suis un biologiste». C'est avec ces paroles qu'un biochimiste connu (Delgado) écarte la question de la responsabilité. Avec le développement de la technique génétique, la responsabilité pour la qualité de la vie humaine dans le sens biologique et social a acquis de nouveau, éthiquement parlant, une force morale et sociale explosive majeure. La responsabilité à un degré supérieur pour les objectifs moraux (quel modèle futur de l'homme et de la vie digne de l'homme pouvons-nous souhaiter et poursuivre?) se transforme (ainsi) en une tâche éthique d'une dimension nouvelle.

Dans les sciences sociales, les débats relatifs aux exigences impudentes du point de vue moral auprès de l'expérimentation humaine (avec les hommes) ont commencé au plus tard depuis les expériences de mauvaise réputation de Milgram relatives à l'obéissance à l'autorité. Au cours de ces expérimentations, il a été recherché dans quelle mesure les personnes expérimentales pouvaient résister aux ordres et à l'autorité des directions des expérimentations scientifiques et dans quelle mesure elles étaient capables de refuser d'appliquer des électrochocs à d'autres personnes d'apparence soumises aux expérimentations.

Dans ce contexte, il faut aussi mentionner l'expérience faite par Zimbardo à la prison de Stanford où fut recherché, à cause de quelles attributions de rôles (de la part

des prisonniers ou des surveillants), s'il se manifestait des changements dans le comportement des personnes-cobayes. Bierbrauer évoque (à ce propos) «une des démonstrations expérimentales les plus impressionnantes sur la pathologie du pouvoir illimité et sur l'interchangeabilité des rôles». Dans ce genre de «situations extrêmes» on surestime en général «l'ampleur de la disposition de la personnalité des acteurs, comme on sous-estime en même temps les influences du contexte pour l'explication du comportement observé.»

Il se demande ensuite s'il n'y a pas de «doutes éthiques» contre l'expérience, c'est-à-dire si la valeur scientifique d'une telle recherche peut être si grande qu'on puisse s'accommoder d'un possible traumatisme de longue durée chez les sujets expérimentaux. Les deux expériences soulèvent toute une série de questions et de problèmes d'ordre éthique ou de l'éthique corporatiste, à savoir: Qui est responsable de quoi? Le directeur de l'expérience est-il seul responsable des sujets expérimentaux? Est-il responsable sur le plan éthique et aussi sur le plan de l'éthique de la corporation? L'auteur du projet d'expérience a-t-il également une responsabilité, et laquelle? Quelle est la responsabilité des sujets expérimentaux? Doit-on faire des expériences qui peuvent éventuellement provoquer des dégâts réversibles chez les sujets expérimentaux? Les psychologues ou leur corporation doivent-ils être tenus responsables dans l'ensemble pour le fait que les sujets expérimentaux sont trompés pendant ces expériences pour qu'on obtienne des résultats propres? Pour répondre à ces questions, il nous faut une théorie différenciée des divers modes de responsabilités qui n'a pas encore été développée. Aussi dans ce qui suit, cela ne peut pas être fait; il s'agit seulement de montrer quelques exemples. En outre l'analyse différenciée de chaque cas est la condition préalable de tout jugement normatif et moral et de tout résumé relatif aux recherches, aux expériences ou aux tests scientifiques.

Cela peut aussi soulever des problèmes relatifs au droit pénal et au droit civil. La liberté de la recherche (v. l'article 5, III de la Constitution allemande) garantit, certes, l'indépendance du chercheur face aux interventions de l'État, mais elle ne justifie pas l'intervention du chercheur dans les droits d'une tierce personne. L'article mentionné est surtout fondateur d'un «droit de résistance contre des interventions préjudiciables à quelqu'un». La liberté de la science serait donc dans le droit privé qui s'applique aux expériences scientifiques socio-psychologiques, un droit de personnalité scientifique (de chercheur), qui serait concurrentiel par rapport à d'autres droits relatifs à la personnalité des autres. «Après les expériences faites à l'époque de la dictature nazie, on ne pouvait pas prendre sérieusement en considération une priorité générale de la liberté de la science dans la sphère individuelle.»

Une «justification» des interventions pourrait avoir lieu seulement au cas où l'objectif d'un cas concret serait prioritaire mais non pas sur la base même de la liberté de la recherche. Et l'on devrait aussi respecter généralement le principe de la proportionnalité (de la relativité).

Dans les expériences humaines, les scientifiques se situent dans une double relation par rapport aux sujets expérimentaux. Pendant l'expérience, le sujet expérimental ne doit pas être considéré seulement comme un objet à manipuler mais il doit être traité en même temps en tant que partenaire humain de l'action, en tant que

personne, en tant que «but pour soi-même», dans le sens de Kant. L'exécutant de l'expérience et le sujet expérimental se trouvent depuis dans une situation d'action de la vie pratique qui est confrontée à une problématique éthique. Dans l'expérience avec les humains, le scientifique assume une responsabilité morale et éthique spécifique pour le partenaire de l'expérience, et cela d'autant plus que la situation de l'expérience est caractérisée par un déséquilibre, une asymétrie du savoir et de la perspective, ainsi que par la dépendance et la liberté de l'action.

Une caractéristique décisive des sciences humaines par rapport aux autres sciences consiste dans le fait de comporter des normes beaucoup plus spécifiques et sévères par rapport à leur objet de recherche. Aussi Schuler qui écrit: «L'obligation morale spécifique des spécialistes des sciences humaines consiste en ceci que leur agir face aux objets de recherche est mesuré à l'aune des mêmes ou des semblables principes éthiques que l'agir des hommes en général, réciproquement orienté. Par exemple, des duperies relatives aux méthodes spécifiques qu'elles soient acceptables et non pas nuisibles - ne sont éthiquement justifiables que s'il y a des mesures d'éclaircissement préventives et post-préventives» et si aucun sujet expérimental ne «se sentira pas plus mal qu'auparavant», après l'expérience, affirme Kelman. Certes, ce critère-là est encore défini d'une façon trop dépendante du sujet et il est par conséquent contestable.

Peut-être devrait-il être substitué par la règle du respect des valeurs inaliénables de la personne et des droits moraux de l'homme. Et l'on ne devrait faire que des expériences auxquelles le chercheur lui-même ou ses parents (les membres de sa famille) seraient prêts à se soumettre sans hésitation. La création des commissions d'éthique à composition interdisciplinaire, afin de permettre le jugement et l'accompagnement des expériences humaines non thérapeutiques, pourrait avoir autant de sens que dans la recherche biomédicale consacrée à la thérapie.

D'autres «dispositions procédurales», conformément à la déclaration de l'Association Mondiale des Médecins faite à Helsinki, à Tokyo et à Venise, sont l'instauration d'un protocole «vaste et détaillé de la recherche»: l'assurance médicale préventive du sujet expérimental; l'interdiction de publication si souvent discutée et controversée, ainsi que le «consentement informé» (*informed consent*) si souvent évoqué.

Suite à cette discussion aux États-Unis, les normes éthiques des psychologues ont été l'objet d'une révision et ont été précisées. Elles déterminent la responsabilité des psychologues, leur compétence de spécialiste, le respect personnel moral et légal des normes, la confidentialité des informations, les rapports professionnels, l'application des méthodes de jugement et des activités de recherche. Au fond, le droit du sujet expérimental au consentement par information est relayé par les médecins et adapté aux problématiques psychologiques spécifiques.

Par contre, «les obligations éthiques professionnelles pour psychologues» de l'Association professionnelle des Psychologues de la République Fédérale d'Allemagne sont encore moins différenciées. Les règles éthiques (codes professionnels) d'autres sciences sociales - comme, par exemple, la sociologie - sont encore bien en retard comparées à des discussions chez les psychologues. On ne discute ni les problèmes de la répartition et de l'effacement de la responsabilité ou ceux du camouflage et de la tromperie expérimentale, comme on ne profite pas non plus des possibilités de contrôle et

de sanctions liées à la procédure, comme par exemple dans l'Union Américaine des Ingénieurs Électroniques (*Institute of Electrical and Electronic Engineers, IEEE*). Conformément à cela, les différents types et formes de la responsabilité du scientifique régulier, ainsi que de l'organisation professionnelle dans son ensemble, n'ont été ni distingués, ni discutés. À ce propos, les associations scientifiques, les commissions législatives et les commissions d'enquête, les commissions d'éthique, les politiciens chargés de la science, les administrateurs de la science et les philosophes, et ici, en premier lieu, les spécialistes de l'éthique, doivent encore combler beaucoup de lacunes et trouver des solutions pour des problèmes qui se posent d'une manière toujours plus urgente, avec l'extension et les effets accrus des résultats des sciences appliquées, aussi et surtout dans les sciences sociales. Surtout en matière de recherche sur le champ magnétique, dans le cas de recherches camouflées, cachées, désinformantes ou interactives, ainsi que pour les expériences humaines, naissent des problèmes spécifiques pour les sciences sociales qui n'ont pas été analysés d'une façon plus ou moins exhaustive dans l'espace linguistique allemand, excepté par Schuler, pour la psychologie. Dans les expérimentations de type psychosocial dont l'objet est le comportement à l'achat, l'efficacité publicitaire des produits, etc., les expériences respectives ne devraient pas être, en général, aussi problématiques, mais plutôt l'application des stratégies testées dans le cadre des mesures de marketing des entreprises. (Pour cela, par exemple, l'Association Américaine de Marketing a déjà développé un code comportemental où l'on exige avant tout de la sincérité, de la finesse, l'interdiction de la fraude, etc.).

Si autrefois, c'étaient les psychologues qui procédaient à des études de manipulation interactive, lors des expériences consacrées à l'exploration du champ, qui étaient de toute évidente amORALES (on simulait par exemple d'une façon réaliste des accidents d'avion; on filmait et on observait les passagers soumis à l'angoisse de la mort; on incitait des sujets expérimentaux (cobayes) hypnotisés à vendre de l'héroïne), la sensibilité de la Communauté Scientifique Psychologique a donné lieu à l'élaboration différenciée d'un code éthique des psychologues (en 1973, 1977 et 1981), depuis les expériences de mauvaise réputation de Milgram relatives à l'obéissance à l'autorité et depuis l'expérience de Zimbardo à Stanford relative aux rôles stimulés de surveillants de prison; et, partant de ce code éthique américain, elle a contribué à une «disciplinarisation éthique» importante des projets de la recherche et des planifications des expériences. Il est relativement rare aujourd'hui que des psychologues sociaux tentent encore de se concurrencer mutuellement, d'une façon quasi «sportive» et qu'ils se vantent d'avoir mieux «dupé» les sujets expérimentaux par le biais de fausses informations et de camouflages. Des tromperies malveillantes causant des préjudices durables ont largement disparu du répertoire méthodologique des psychologues. Si les psychologues ne tourment donc guère encore en ridicule les horreurs et les sentiments des sujets expérimentaux, cela n'est pas vu d'une manière aussi critique par les sociologues par rapport aux sentiments et à leur manipulation dans le domaine de la recherche interactive ou la recherche d'action. Le code éthique des sociologues américains ne se réfère pas à cette problématique. Dans la sociologie allemande, un code éthique n'a pas du tout existé pendant longtemps, malgré l'exhortation répétée de certains scientifiques. Récemment, on a connu un cas extrêmement frappant du point de vue moral, lors d'une discussion

dans le cadre d'un workshop d'une association allemande de sociologie; des membres d'un Institut de Recherches Sociologiques renommé d'une université allemande procédaient à l'analyse du contenu d'annonces de mariage. Ils analysaient non seulement les annonces publiées dans les journaux, mais ils publiaient eux-mêmes des annonces de mariage fictives et dépouillaient les lettres reçues pour analyser leur contenu et les sources des informations données qu'elles comportaient. Cette duperie vraiment perfide du point de vue éthique et ces moyens non sérieux, du point de vue méthodologique pour l'obtention des informations données, provoqua les doutes éthiques de deux collègues scientifiques très réputés qui faisaient pourtant dans le *workshop* figures de prêcheurs solitaires dans le désert, et dont les propos étaient appréciés à la rigueur par l'argument que des effets nuisibles pour la réputation de la corporation et pour les possibilités de la recherche future pourraient se produire si de telles recherches étaient connues.

La plupart des participants à la discussion - et parmi eux des psychologues sociaux très réputés - semblaient pourtant penser que cette méthodologie n'était pas préoccupante. Ce n'était pas si grave parce que chaque participant savait bien qu'il s'agissait, dans le cas de la publication d'annonces de mariage et des réponses à ces annonces, aussi de «l'affaire d'un marché» et qu'il y avait aussi dans ce domaine des fraudeurs qui passaient des annonces sans vouloir réellement se marier. Enfin les informations données recueillies seraient anonymes et seulement dépouillées ainsi. Dans certains cas, on enverrait plus tard un questionnaire et expliquerait qu'il était question d'une expérience réelle avec des offres fictives. Par conséquent, les gens seraient finalement au courant de tout. Ces arguments «dédramatisants» et se justifiant par des excuses démontrent qu'une sensibilité morale, qui existe chez les psychologues et les médias, ne s'est pas encore répandue chez les sociologues allemands et qu'il serait urgent de créer un code éthique institutionnellement appuyé qui ne se limiterait pas à reproduire les généralités vagues de la formulation américaine. Mais dans les sciences sociales, il y a aussi des codes interdisant certains domaines - comme par exemple les recherches sur l'opinion publique - des mesures respectives de tromperie (de fraude) manipulatrice. Ainsi, par exemple, l'Association Américaine pour les Recherches sur l'Opinion Publique exige-t-elle dans tous ses statuts, de tous ses chercheurs, en plus de la conservation de l'anonymat et de la confidentialité de toutes les informations, que «nous ne mentirons pas aux personnes interrogées dans une consultation et nous n'utiliserons pas des pratiques ou des méthodes susceptibles de pouvoir tromper, contraindre ou humilier la personne questionnée».

Des problèmes spécifiques se posent aussi dans le domaine de la protection des informations données dans les recherches des sciences sociales ou des analyses empiriques. Le responsable du Land de Hesse pour la protection des informations, Simitis, l'a bien formulé ainsi: «En matière de protection des informations données, il s'agit avant tout de partir du point précis qui, afin de trouver une réglementation aussi convaincante qu'efficace, légitime la protection des informations données de la même façon qu'elle lie la recherche scientifique au respect des personnes concernées.» Pensons aussi au droit formulé par la Cour de la constitution allemande, en 1983, «à l'*autodétermination informationnelle*». Dans toute l'Europe, on devrait cesser de considérer une fois pour toutes les informations données relatives aux personnes comme une marchandise, et dans leur utilisation un des nombreux problèmes du marché.

En ce qui concerne la problématique de la responsabilité, il est aussi recommandable pour les chercheurs en sciences sociales de distinguer entre les normes internes (dans l'éthique scientifique) de la communauté scientifique et la responsabilité morale (externe) face à la société, à l'humanité, au propre soi-même ou à une autre instance transcendante. La pleine responsabilité de l'individu doit être séparée analytiquement de la responsabilité des groupes, du collectif et des institutions; mais il est nécessaire de mettre celle-ci en relation avec celle-là, sans que ces responsabilités soient réduites l'une à l'autre. Dans un cas concret, les modèles et les dimensions à distinguer analytiquement peuvent se recouvrir ou entrer mutuellement en conflit; ils devraient surtout être mis en pratique par des analyses détaillées de cas précis. (Une différenciation selon les genres et les niveaux de responsabilité est utile et même indispensable pour la connaissance et la compréhension des conflits de responsabilité. Pour le règlement ou la solution de tels conflits, on a, en outre, besoin de règles établissant les priorités.

Dans les sciences sociales on doit surtout faire attention au fait que des droits moraux imprescriptibles (comme la dignité humaine), ainsi que l'intégrité morale, ne disparaissent derrière des considérations générales relatives au profit et au rapport coût/bénéfice, ou ne disparaissent dans la foule des acteurs auprès de grands projets. On doit aussi bien faire attention aux problèmes de répartition dans l'action concurrentielle et aux effets des combinaisons synergétiques des effets préjudiciables et sous-jacents en soi, comme au danger, en ce moment très actuel, de l'effacement de la responsabilité dans des systèmes d'information et de décision programmés d'une manière complexe.

La tâche et la responsabilité spécifique des spécialistes des sciences sociales est la découverte de l'exploration des effets non-intentionnels et paradoxaux et de l'information sur ces effets, étant entendu que les vues respectives divergent déjà beaucoup dans l'analyse factuelle des faits. Ainsi Scharpf écrit-il sur les effets d'action indésirables d'interactions complexes et au passage de l'action (existant sous une forme relativement simple dans le dilemme des prisonniers, en tant que modèle théorique du jeu d'actions réelles) et sur les possibilités d'une direction ou d'une consultation politique, en donnant une justification évidente nécessitant une différenciation ultérieure.

Comme les «conséquences» sont prévisibles, elles sont «acceptées» par les personnes agissantes et aussi voulues dans le sens de la doctrine juridique du *dolus*. Luhmann, en revanche, est plus que sceptique par rapport aux possibilités de connaissances des faits, puisque la responsabilité présupposerait la «connaissance, du moins, la cognition des conséquences de l'agir», et cette connaissance ne serait pas donnée, même pas pour la sociologie dont la responsabilité sociale consiste par ailleurs dans la «meilleure façon d'utiliser les propres possibilités», dans «la participation à l'auto-observation et à l'auto-description de la société.». S'il y avait des sociologues disposant d'un «savoir causal» apte à donner des conseils politiques réalistes.

Luhmann pense cependant qu'un savoir respectif destiné à des conseils d'ordre politique serait illusoire), la responsabilité incomberait à celui qui l'utilise, et il y aurait à la rigueur une *co-responsabilité* des sociologues dans la constatation des faits et dans la mise à la disposition du savoir.

Mais les questions relatives à la répartition de la responsabilité et à la co-responsabilité des spécialistes des sciences sociales sont posées à chaque consultation

pratiquée, à chaque estimation des effets techniques dans les sciences sociales - même si les scientifiques ne font que des énonciations limitées du type «si ... ensuite». Ainsi, nous sommes, selon Bochenski, dans une certaine mesure, responsables du positionnement des «conditions nécessaires», c'est-à-dire de la «probabilité de ce qui a été ainsi conditionné.» L'énoncé «si ... ensuite» lui-même décrit dans la plupart des cas une relation entre les moyens et le but. Dans ce genre de rapports par instruments, on doit prendre en considération que l'objectif à réaliser n'est qu'un des effets possibles et multiples du moyen utilisé, qu'il y a par conséquent des effets secondaires et qu'on ne trouve en réalité pratiquement jamais une solution équivoque, ou de meilleure solution. Par conséquent, un moyen ne doit pas être jugé exclusivement en rapport avec son caractère de moyen, mais aussi en rapport avec d'autres effets qui lui appartiennent et également en relation avec ses conséquences alternatives. De même, les moyens ne sont pas que de simples moyens pour un objectif déterminé, mais ils ont une puissance marquant l'objectif ou ayant un effet rétroactif sur les objectifs, et ils possèdent ainsi eux-mêmes, dans une certaine perspective, un caractère d'objectif.

Les soi-disant principes de liaison («*Brückenprinzip*», selon Albert) sont aussi valables dans les consultations politiques des sciences sociales. Dès qu'on définit les lois empiriques des sciences sociales, dans la tradition de Popper et de Albert, en tant qu'énoncés nous informant sur l'attitude et les impossibilités d'action, et dès qu'ils se réfèrent directement au «postulat de possibilité de réalisation» («le devoir implique le pouvoir», ou «le non-pouvoir implique le non-devoir»), des énoncés scientifiques réels, et surtout des énoncés relatifs, législatifs aux lois déterminent aussi le cadre revendicatif des énoncés éthiques.

Comme nous l'avons montré, la différence essentielle entre la recherche sociale et la recherche scientifique réside dans le domaine *objectif* des sciences (nous ne traitons pas ici des problèmes relatifs aux expériences avec les animaux). Tandis que dans les sciences, des données et des objets non-humains sont l'objet de la recherche, l'objet des sciences sociales c'est l'homme et ses rapports respectifs. Ce genre de problèmes et des problèmes semblables ont été discutés sous le mot-souche du «scientisme». Ainsi, le scientisme moral prétend-il que non seulement des systèmes physiques et chimiques peuvent et doivent être soumis à une procédure objective, explicative et strictement scientifico-expérimentale mais aussi des hommes, des groupes, des institutions et des sociétés. Mais on ne peut pourtant pas justifier la soumission stricte et totale des hommes sous les «exigences» des expériences pour le chercheur, les hommes doivent toujours aussi être des partenaires humains de l'agir. Ils ne doivent pas être réduits à un simple «cas» et ainsi être complètement réifiés (chosifiés). Mais, même si l'on refuse la réification et l'objectivation des hommes, dans des expériences, on ne devrait pas interdire en général toutes les expérimentations avec des humains. Seule doit être rejetée comme amoralité la conception qu'on peut traiter comme on le veut des hommes comme avec des mélanges de gaz. Une certaine quasi-réification est pourtant méthodiquement indispensable: car c'est l'exigence du postulat scientifique d'obtenir un maximum d'objectivité.

Mais à part la quasi-objectivisation expérimentale, la dimension d'action sociale est toujours impliquée et on doit donc en tenir compte. (Je renvoie ici à une autre

variante du scientisme qui se réfère immédiatement à la convivialité humaine et qui pose ainsi le problème fondamental de la responsabilité, à savoir au «*scientisme épistémologocratique*» qui préférerait voir les sociétés organisées seulement selon l'exemple et le modèle des sciences naturelles.

Un autre problème des sciences sociales était et est toujours l'ancien et notoire (et malheureusement souvent notoirement mécompris) problème de la neutralité des valeurs: d'une manière générale, on ne peut pas déduire de la connaissance que la science est guidée par des valeurs et des normes que les propositions scientifiques ne devraient jamais être interprétées sans référence à leur caractère de valorisation, en tant que propositions dépourvues de valeur. Cette neutralité fonctionnelle et relative de validation des propositions langagières (linguistiques) ou objectives peut aussi être fondée rationnellement (l'exigence même est une norme méthodologique). Ainsi, des énoncés normatifs ne peuvent pas être contrôlés empiriquement. La possibilité d'un contrôle empirique des propositions langagières objectives serait tout simplement dominée par l'inclusion d'énoncés de valeur dans la théorie elle-même. Elle serait même, dans certaines conditions, complètement supprimée, bien qu'il faille admettre que la sélection des problèmes, le choix des concepts, la sélection des théories et la détermination d'approches perspectivistes par le biais de règles méthodologiques, dépendent des règles normatives et de la base des valeurs (selon Albert). En principe, chaque représentant d'une science sociale soi-disant normative, voire d'une science d'action critique à la société, devrait s'intéresser à la neutralité des valeurs, dans un sens plus étroit, à une science dépourvue de jugements de valeur dans le domaine des objets, afin de pouvoir conserver ou améliorer la possibilité, l'efficacité et la possibilité de contrôle de l'application de ses théories en général, alors qu'on ne peut pas nier que des propositions normatives philosophico-pratiques explicites sont indispensables pour la détermination des objectifs, pour l'élaboration des cadres normatifs pour la science, mais aussi pour leur façon de procéder (leur démarche scientifique), qui est guidée par des normes et des règles. L'orientation de la science, surtout de la science orientée vers l'application, ne doit pas être identifiée avec la négation de toute vacance de jugement de valeur dans un sens plus étroit. «Orienté vers les valeurs» ne signifie pas tout simplement être «valorisant»! S'il n'est pas possible de réparer complètement les composantes normatives et descriptives dans les sciences de système, de planification, d'action et dans les sciences sociales, celles-ci devraient pourtant servir comme orientation directrice idéale. Le respect et l'application de cette carence de valorisation relative et fonctionnelle des propositions langagières objectives (d'habitude, on parle de maximum d'objectivité possible) sont par conséquent aussi la tâche des chercheurs pour laquelle ils sont traditionnellement - comme aujourd'hui - responsables. En outre, les scientifiques sont eux aussi des hommes et des citoyens ayant certaines obligations juridiques et morales dont ils devraient tenir compte, dans un certain sens, lors de la poursuite de leurs objectifs scientifiques.

Une autre spécificité des sciences sociales, à la différence des sciences exactes, et par rapport à la responsabilité spécifique (intérieure et extérieure) du spécialiste des sciences sociales (qui n'a pas encore été relevée jusqu'à maintenant mais qui a été plutôt traitée au niveau épistémologique), c'est l'organisation sémantique à plusieurs degrés et la polyvalence des sciences sociales.

Ce sont les possibilités d'effets rétroactifs de pronostics réflexifs comme par exemple les prédictions s'accomplissant ou se réalisant elles-mêmes («*self-fulfilling predictions*»); et c'est la crypto-normativité de certaines sciences sociales, voire l'interprétabilité normative/descriptive et la polyvalence d'énoncés scientifiques-sociaux. Ce qu'on exige ici, c'est avant tout l'utilisation prudente et responsable des informations.

Au domaine objectif des sciences sociales appartiennent aussi, à part le niveau des processus porteurs, descriptibles par les sciences comportementales, d'autres approches interprétatives. Ainsi, des facteurs divers jouent un rôle important dans les sciences sociales, au niveau des explications et des fondements qui ne peuvent pas être compris dans un sens restreint par les lois physiques naturelles; c'est-à-dire des interprétations, des normes culturelles, des jugements, etc. Les effets sociaux sont des effets secondaires, voire des constructions d'interprétation culturellement conventionnelle née dans certaines conditions, par des interprétations sémantiques et par des processus d'interprétation; mais ils ne sont pas, dans une large partie, de purs effets causaux dans le sens restreint des sciences exactes. (L'agir guidé par des règles et l'agir déviant surplombent les modes de comportement descriptibles selon les pures lois naturelles.) De telles performances et processus d'interprétation, ainsi que des modèles et des constructions d'interprétation sont une partie constitutive du domaine objectif des sciences sociales. Les constructions d'interprétation se réfèrent assez souvent, mais non pas toujours, à certaines personnes qui en disposent. Ainsi faut-il distinguer, par exemple, si un observateur non directement impliqué comme un chercheur en situation d'observation, interprète les phénomènes d'un système d'une façon structurante ou si cela n'est pas fait par un participant du système lui-même. Cette dernière façon d'agir aurait une efficacité sociale immédiate, la première une efficacité plutôt secondaire et une efficacité médiée à travers la connaissance par les participants, à savoir les effets sociaux émaneraient dans ce cas précis du savoir relatif aux modèles des chercheurs scientifiques. C'est ici qu'est fondée une responsabilité spécifique d'ailleurs trop peu remarquée des chercheurs en sciences sociales. À souligner aussi qu'un énoncé scientifique-social déjà publié - comme nous l'avons déjà montré dans le cas des pronostics - peut développer une certaine dynamique sociale, une vie autonome. Dès qu'il est publié, il peut produire des effets sociaux, et il ne peut plus tout simplement être annulé par rapport à ses effets, même pas par celui qui l'avait publié. Il faut tenir compte de cette réflexivité (par exemple des pronostics), surtout dans le domaine des consultations politiques en sciences sociales. La fameuse puissance formatrice d'idéologies et de visions du monde des modèles sociaux et anthropologiques des sciences sociales est aussi un phénomène réflexif auquel on n'a guère consacré assez d'attention jusqu'à maintenant, également par égard au problème de la co-responsabilité des chercheurs scientifiques.

On pourrait étudier cela d'une façon assez claire à propos de l'écroulement des modèles néo-marxistes, qui confirma d'ailleurs d'une façon ironique les modèles marxistes: la base économique et les changements politiques provoquaient l'écroulement de la superstructure, mais l'infrastructure, la base, dépend elle aussi des convictions, donc de soi-disant facteurs de base).

Les problèmes éthiques et notamment la responsabilité intérieure et extérieure des chercheurs en sciences sociales dépendent des spécificités indiquées du domaine

objectif de ces sciences. Ils se distinguent quant à ce rapport spécifique des autres sciences, sans qu'on doive préconiser un séparatisme méthodologique total, ou une séparation méthodologique des sciences sociales des sciences physiques.

Littérature

- Albert, H., *Traktat über kritische Vernunft*, Tübingen, 1980
- American Psychological Association, *Ethical Standards in the Conduct of Research with Human Participants*, Washington DC, 1973, rev. 1977
- American Psychological Association, *Principles of Psychology*, Washington DC, 1981
- Barnes, J.A., *The Ethics of Enquiry and Social Science*, New Delhi, 1977
- Berkun, M.M. et al., "Experimental studies of psychological stress in man", *Psychol. Monographs*, 76 (1962), 1–39
- Bierbrauer, G., "Das Stanford-Gefängnisexperiment und seine Folgen", in: Frey, D., Greif, S., *Sozialpsychologie*, Munich, 1983, 429–33
- Jonas, H., *The Imperative of Responsibility*, Chicago (UP), 1984
- Kelman, H. C., "Manipulation of human behavior", *J. of Social Issues*, 11 (1965), 31–45
- Kelman, H. C., "Human use of human subjects", *Psychol. Bull.* 67 (1967), 1–11
- Lenk, H., *Pragmatische Vernunft*, Stuttgart (Reclam), 1979
- Lenk, H. (éd.), *Humane Experimente? Genbiologie und Psychologie*, München (Fink), 1985
- Lenk, H., "Gewissen und Verantwortung als Zuschreibungen", *Z. für philos. Forschung*, 41 (1987), 571–91.
- Lenk, H. (éd.), *Wissenschaft und Ethik*, Stuttgart (Reclam), 1991
- Lenk, H., *Zwischen Wissenschaft und Ethik*, Francfort/M (Suhrkamp), 1992
- Lenk, H., *Einführung in die angewandte Ethik*, Stuttgart, 1997
- Lenk, H., *Verantwortung und Gewissen des Forschers*, Innsbruck (Studienverlag), 2006
- Lenk, H., *Global TechnoScience and Responsibility*, Berlin (LIT), 2007
- Lenk, H., *Umweltverträglichkeit und Menschenträgbarkeit*, Karlsruhe (Universitätsverlag), 2009
- Lenk, H., *Human-soziale Verantwortung*, Bochum-Freiburg (projekt verlag), 2015
- Lenk, H., "Responsibility: German Perspectives", in: Holbrook, A., Mitcham, C. (éds.), *Ethics, Science, Technology, and Engineering*, Farmington Hills, vol. 3, 610–6
- Luhmann, N., "Die gesellschaftliche Verantwortung der Soziologie", in: de Rudder, H., Sahner, H. (éds.), *Wissenschaft und gesellschaftliche Verantwortung*, Berlin, 1987, 109–21
- Merton, R. K., "Die Eigendynamik gesellschaftlicher Voraussagen", in: Topitsch, E. (éd.), *Logik der Sozialwissenschaften*, Köln, 1976, 144–61
- Scharpf, F. W., "Politische Steuerung und und politische Institutionen", *Politische Vierteljahresschrift*, 30 (1989), 10–21
- Schuler, H., *Ethische Probleme psychologischer Forschung*, Göttingen, 1980

(Traduit par Arno Münster)

[Text preluat din volumul *Humanité et responsabilité. Sur l'humanité pratique et des valeurs européennes et olympiques*, Projekt Verlag, Bochum/Freiburg, 2016]